



CTMESERI séance du 26 septembre 2019

Déclaration UNSA éducation

Nous souhaitons tout d'abord aborder la manière dont sont organisées les élections au CNU, ou plutôt, comment elles ne sont pas organisées nationalement. D'une université à l'autre la procédure pour se procurer le matériel de vote diffère, dans certaines il est envoyé à l'adresse des agents, dans d'autres il faut aller le chercher, dans sa composante, son département ... Enfin, quand on s'est procuré ce matériel quelle n'est pas la surprise de constater que les professions de foi ne sont pas jointes. Le document joint précise qu'on peut les consulter en ligne sur le site galaxie, site qui renvoie sur le site Helios où il faut trouver une page dont l'ergonomie n'est pas la première qualité !!

Bref, rien n'est fait pour inciter à voter. **Quand on sait que certains souhaitent minimiser le rôle du CNU, on ne peut qu'être inquiet. La manière dont se déroule ce scrutin est-il un symptôme d'un amoindrissement à venir du rôle du CNU ?**

Nous venons de recevoir les rapports des trois groupes de travail sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. **Pour l'UNSA le contenu de ces rapports ne préempte pas les décisions à venir mais ne sont qu'une base à partir de laquelle la concertation s'engage.**

Le projet de décret relatif à la procédure de recrutement pour occuper des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels retient toute notre attention. Nous souhaitons qu'il ne conduise pas à toujours plus de dérégulation dans les métiers de l'ESR. **L'UNSA rappelle son attachement à ce que l'ESR soit servie par une fonction publique d'État.**

L'UNSA, comme l'ensemble des organisations syndicales, a pris acte de la promulgation de la loi de transformation de la fonction publique. **Pourtant nous continuons à dire notre opposition à la philosophie de cette loi et aux conséquences qu'elle aura sur l'ensemble des personnels tant sur leur carrière que pour le suivi de la santé et sécurité au travail.**

Nous travaillons en ce moment dans nos fédérations sur des projets de décrets issus de la Loi. Nous allons être très vite concernés par ceux sur les lignes directrices de gestion et les contractuels qui seront discutés lors du prochain Conseil supérieur de la fonction publique. **L'UNSA y participera activement afin de permettre d'obtenir le moins pire pour la défense de nos collègues.** Il faudra que cela soit discuté de la même façon dans notre ministère.

L'UNSA constate déjà, avec la logique des « lignes directrices » que le mouvement de translation opéré depuis 2010-2011 des CAP vers les CT s'est confirmé en passant d'une

logique de de gestion des corps à une logique de service qui ne va pas dans la représentation efficace des personnels, bien au contraire.

Pour le recrutement accru des contractuels, la loi FP donne à l'Administration la maîtrise totale ou quasi totale en matière d'affectations.

La combinaison du volet d'autonomie qui s'annonce avec les déclarations de Frédérique Vidal et que retranscrit à sa manière le rapport conjoint des Inspections Générales conduit à une solution, qui risque d'évoluer de la même manière pour les opérateurs de l'État : la contractualisation massive par extinction progressive des titulaires.

L'inquiétude de nos collègues est donc amplifiée dans le cadre de la réorganisation territoriale. Quelle en sera l'impact sur celles et ceux qui travaillent dans les D2RT ? Mais nous aborderons ce point lors du prochain CT.

Une dernière question qui nous intéresse dans cette instance, quand auront nous un nouveau ou une nouvelle DGRH ?

Jean-Pascal Simon (Sup'Recherche-UNSA, titulaire)

Martine Samama (ITRF.Bi.O, suppléante)